



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## Mairie de Saint-Sauveur 05200

Tél : 04.92.43.18.39

Mail : [mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr](mailto:mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr)

Site : <https://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr>

### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2023 à 19h30

**Etaient présents :** Mme Chantal ROUX (Maire), M Patrick FLIPPE (1<sup>er</sup> Adjoint), M Bernard RIVES (2<sup>ème</sup> Adjoint), M René YARIC (3<sup>ème</sup> Adjoint), Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale), Mme Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Mme Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), Mme Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale), M. Pierre-Emmanuel PASCAL (Conseiller Municipal), Mme Edith RIVAL (Conseillère Municipale), M. Claude ROUX (Conseiller Municipal).

**Membres excusés :** -

**Membres absents :** -

Madame la Maire ouvre la séance à 19h30.

Monsieur René YARIC est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

- **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (collectif et non collectif).**
- **Retrait de la délibération n°31.2023 BIS - Modification du taux de la taxe d'aménagement**
- **Attribution du marché fourniture et livraison de matériel pour l'entretien routier pour la commune de Saint-Sauveur.**
- **Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes.**
- **Attribution d'une subvention en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école de Baratier-Saint-Sauveur pour l'organisation du marché de Noël.**
- **Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire.**
- **Question diverses**

**Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (collectif et non collectif).**

Madame la Maire présente, pour information, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2022 (collectif et non collectif).

**Retrait de la délibération n°31.2023 BIS - Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Madame la Maire rend lecture du courrier du préfet des Hautes-Alpes en date du 20 octobre 2023 concernant la délibération n°31.2023 BIS du 28 Septembre 2023. Ce courrier stipule que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les délibérations, fixant les taux, prévoyant les exonérations et déterminant les modalités de partage du produit de la taxe entre les communes et leurs EPCI doivent être adoptées avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année pour produire leur effet juridique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Le conseil municipal s'étant réuni le 28 septembre 2023 pour décider d'une modification de taux au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la délibération apparaît entachée d'illégalité.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le retrait de la délibération n°31.2023 BIS.**

**Attribution du marché de fourniture et livraison de matériel pour l'entretien routier pour la commune de Saint-Sauveur**

Madame la Maire rappelle qu'un marché de fournitures et livraison de matériel pour l'entretien routier a été lancé du 07 juillet 2023 au 31 août 2023.

Le marché était composé de 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un tracteur agricole.
- Lot 2 : Fourniture d'une étrave transformable.
- Lot 3 : Fourniture d'un balai frontal.

Sept entreprises ont répondu par offre dématérialisée.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 30 octobre à 14h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères ci-dessous :

- Valeur technique 50%
- Prix des prestations : 40%
- Durée de garantie : 10%

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission propose de retenir les prestataires suivants :

- Lot 1 : NOVA
- Lot 2 : SICOMETAL
- Lot 3 : Lot n°3 non retenu au regard du dépassement du montant total de la consultation.

**Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les marchés avec les entreprises citées ci-dessus.**

**Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé.

Madame la Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Elle précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans une convention qu'il convient d'approuver.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention, approuve la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données ainsi que les termes de la convention d'adhésion et autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.**

**Attribution d'une subvention en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école de Baratier/Saint-Sauveur pour l'organisation du marché de Noël.**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention d'un montant de 100€ qui lui est parvenue. Elle précise que le compte 6574 relatif aux subventions de fonctionnement attribuées aux associations a été inscrit et provisionné au budget 2023 pour un montant de 3 000.00

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, approuve l'attribution de la demande de subvention en faveur de l'association des parents d'élèves de l'école de Baratier-Saint-Sauveur pour l'organisation du marché de Noël.**

**Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire**

Madame la Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de connaître leur avis sur les modifications apportées au règlement intérieur du restaurant scolaire.

**Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance, accepte toutes les propositions et autorise Madame la Maire à signer le règlement.**

**Questions Diverses**

- Débordement d'eau au niveau des buses du village.

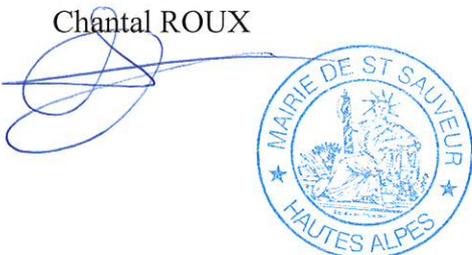
Mme la Maire informe de débordements d'eau au niveau des buses du coin et des charniers. Une solution sera apportée au plus vite.

- Pétition des habitants du Coin pour modérer la vitesse des véhicules dans le hameau.

Mme la Maire indique avoir reçu une pétition des habitants du Coin demandant une solution pour ralentir la vitesse des véhicules dans le hameau du Coin. L'installation de coussins berlinois, dos d'âne ou autre type de ralentisseur pourrait palier à ce problème et sera à valider dans un prochain budget.

Aucune autre question n'étant abordée, Madame la Maire, lève la séance à 21h30.

La Maire  
Chantal ROUX



Le secrétaire de séance  
René YARIC

A blue ink signature of René YARIC, the secretary of the meeting.

